

# Travailleurs migrants : sans soutien et à statut précaire

## Rapport territorial: Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest

### Résumé

Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont accueilli un nombre constant de travailleurs sous le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) au cours de la dernière décennie. Pendant un an, de 2013 à 2014, le Yukon a établi son propre PTET territorial grâce auquel des travailleurs étrangers temporaires (TET) principalement peu qualifiés ont été acceptés directement et en nombre semblable à celui du programme fédéral. Il n'y a pas de travailleurs agricoles saisonniers dans les territoires.

Le **Yukon** finance son agence d'établissement pour fournir des services aux travailleurs migrants, y compris des cours de langue. Les travailleurs ont accès à la résidence permanente par l'intermédiaire du Programme territorial des candidats, et une majorité des TET deviennent résidents permanents.

Dans les **Territoires du Nord-Ouest**, les TET sont également admissibles au Programme territorial des candidats. Ils sont admissibles à des services d'emploi financés par le gouvernement territorial, mais ils ne peuvent accéder aux cours de langue qu'une fois leur demande en tant que candidats dans le Programme territorial est en cours.

Les principales recommandations pour les territoires sont :

1. Financer les organisations non gouvernementales afin d'offrir des services d'établissement y compris des cours de langue pour tous les TET, quel que soit le programme ou le niveau de compétence.
2. Améliorer les possibilités de résidence permanente pour les TET peu qualifiés.

### Une remarque sur la terminologie

Aux fins de cette étude, « les travailleurs migrants » désignent les participants au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), qui comprend le Programme des aides familiaux, ou au Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS). Nous employons le terme « TET » (travailleurs étrangers temporaires) pour désigner les participants du PTET (incluant les aides familiales, à moins qu'on n'en fasse expressément mention). Dans le sondage le terme « TET » englobait tous les travailleurs des volets peu ou semi-qualifiés, de sorte que les répondants ont utilisé ce terme dans leurs réponses. Lors de la rédaction des rapports, on a jugé que le terme « travailleur migrant » est plus précis et plus inclusif.

Les travailleurs au niveau de compétences et salaire supérieurs qui participent au Programme de mobilité internationale (qui faisait auparavant partie du Programme des travailleurs étrangers temporaires) ne sont pas inclus dans cette étude.

